

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 octobre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N°
234)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF48

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 24

Au quinzième alinéa, après le mot :

« collectivités »

insérer le mot :

« territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.